

# COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2016 à 20H00

## PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courrier en date du 19 septembre 2016,  
L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Fêtes de fin d'année et sortie vacances ;
- 2) Règlement boisement ;
- 3) Modification statuts FDE ;
- 4) Nuisances sonores dans le village ;
- 5) Information renforcement Vigipirate à l'école;
- 6) Résultats 14 juillet

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents, à l'exception de M. Rémi LACHERE, excusés.

Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

### 1) FETES DE FIN D'ANNEE ET SORTIES VACANCES

#### a) fêtes fin d'année :

- Pour l'**Arbre de Noël des enfants** du 18 décembre : les conseillers décident de renouveler les cartes cadeau pour les 8/10 ans et les jouets pour les 2/7 ans.

Le budget est fixé à 14€ par jouet et par carte cadeau.

Le budget du spectacle est fixé à 700 €.

- Le **Marché de Noël** est reconduit, le même jour que l'Arbre de Noël. Il faudra probablement prévoir un 3eme chapiteau pour les exposants.

Le tarif des boissons est fixé à :

- Vin chaud et chocolat chaud : 1€ le verre
- Jacinthes de Noël : 2€
- Truffes en chocolats : 1€

#### b) sorties vacances :

- La sortie piscine des vacances d'octobre est remplacée par un atelier « activités d'Halloween » (déguisements, crêpes, jeux.....).

- Pour les vacances de Noël, ce sera l'atelier fabrication de jacinthes et de truffes en chocolats qui seront vendues lors du Marché de Noël.

- La sortie cinéma est fixée aux vacances de février 2017, et la sortie piscine aux vacances d'avril 2017.

### 2) REGLEMENT BOISEMENT

Le boisement dit « en timbres-poste » dans les communes à tendance à augmenter fortement ces dernières années. Ce boisement est fait au détriment des terres agricoles et pose parfois des problèmes.

Actuellement le boisement est totalement libre, le projet est de créer un règlement du boisement, un peu comme le règlement d'urbanisme : définir les zonages libres, interdits ou règlementés, ceci afin de favoriser une meilleure répartition des terres (productions agricoles, forêts, espaces naturels etc...).

A cet effet, M. le Maire rend compte de la réunion d'information qui s'est tenue à la communauté de communes Desvres Samer le 13 septembre dernier sur le Schéma Directeur départemental des Boisements et ses conditions d'application locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions, demande à M. le Président du Conseil Départemental d'assurer l'engagement des études préalables à la mise en œuvre d'une procédure de Réglementation des Boisements, et d'instituer, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L.121-2 du code rural, une Commission Intercommunale d'Aménagement du Foncier.

### **3) MODIFICATION STATUT FDE**

Après lecture des statuts modifiés, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la FDE.

### **4) NUISANCES SONORES DANS LE VILLAGE**

M. le Maire fait part aux conseillers de plaintes régulières contre les bruits de voisinages : aboiements de chiens, travaux bruyants les dimanches (tondeuses etc..).

La question se pose de devoir instaurer une réglementation du bruit sur la commune.

Définir les nuisances sonores à la campagne s'avère compliquée, et faire respecter un règlement n'est pas simple non plus. Chacun doit comprendre qu'habiter à la campagne entraîne certains désagréments qu'il faut savoir accepter.

Cependant il faut aussi que les habitants fassent preuve de bon sens et de respect envers les autres.

Au lieu d'un règlement, les conseillers préfèrent privilégier la communication : demander à chacun de faire preuve de civisme.

### **5) INFORMATION RENFORCEMENT PLAN VIGIPIRATE A L'ECOLE**

Suite aux évènements tragiques qui ont eu lieu sur notre territoire, la Préfecture a donné des consignes strictes à appliquer dans les écoles : la mise en place d'un PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté.

- gestion des accès : la barrière rue Principale est condamnée, l'entrée se fera exclusivement par le portail coté parking.

- le stationnement rue Principale côté école sera interdit avec pose de barrières ;

- il faut mettre un adulte à l'entrée pour filtrer les entrées et sorties : la Mairie a fait appel au bénévolat mais il n'y a pas encore de volontaires, c'est difficile à mettre en place car très contraignant....

- fermeture de la barrière et des portes pendant les heures de classes : installation d'un système type interphone à l'entrée.

- mise à disposition de mallette de PPMS (avec produits de secours, talkie-walkie ...etc) dans chaque salle prévue pour le confinement des enfants.

La garderie et la NAPS sont aussi à gérer...

Une réunion d'information avec la Gendarmerie et les pompiers va avoir lieu afin d'aider les communes à mettre ce système en place.

### **6) RESULTATS 14 JUILLET**

L'association La Parentoise a décidé de faire don de la moitié des bénéfices du 14 juillet à la commune. Le bénéfice total s'élève à 1322 € soit un don de 661 € pour la commune.

Les conseillers acceptent le don à l'unanimité.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h10.

Le compte rendu a été affiché à la mairie le 29 septembre 2016.

Rappel des délibérations examinées :**N°      Objet de la délibération**

- 1) a    fêtes de fin d'année
- 1) b    sorties vacances
- 2)     Règlement boisement
- 3)     Modification statuts FDE

## Signatures des membres présents :

M. Christophe COUSIN		M. René JOLY	
M. Jean-Louis DELATTRE		M. David OBERT	
M. Arnaud ANSEL		M. Guillaume TREUNET	
M. Jean-René PREVOST		Mme Anne-Sophie ROHART	
M. Jérémy VASSEUR		M. Stéphane COANON	
Mlle Elodie LELEU			
Mme Mélanie KROONBERG		Mme Evelyne DUROT	
M. Éric DELPLANQUE			